

FOCUS 

La Marine nationale pourrait recouvrer un format à 18 frégates de premier rang et muscler d'autres capacités

Par Vincent Groizeleau - 27/02/2025

f **in**



Une frégate de défense aérienne (FDA) et une frégate multi-missions (FREMM) de la Marine nationale.

Face à la dégradation du contexte géostratégique international et l'accroissement des menaces pesant sur l'Europe, Emmanuel Macron a appelé, le 20 février, à augmenter les dépenses militaires de la France. Alors que la mer constitue en réalité la première frontière du pays avec la Russie, et qu'on parle de l'extension du parapluie nucléaire tricolore sur l'Europe, le renforcement des capacités de la Marine nationale doit être au cœur de ce nouvel effort. Déjà, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, avance l'idée de faire remonter à 18, au lieu de 15, le nombre de frégates de premier rang. Un besoin identifié depuis longtemps et qui, au regard de la démultiplication des opérations maritimes, devient pressant. Mais d'autres composantes de la flotte française ont besoin d'être renouvelées et musclées.

« Il faut investir davantage dans la défense », a déclaré le président de la République le 20 janvier, estimant nécessaire d'« accélérer notre effort de guerre ». Emmanuel Macron, qui appelle de longue date à l'autonomie stratégique de l'UE, voit les faits lui donner raison suite au revirement stratégique que son en train d'opérer les États-Unis. Donald Trump veut renouer avec Moscou et solder au plus vite la guerre en Ukraine, quitte à ce que Vladimir Poutine en sorte gagnant. Et Washington se montre de plus en plus ambigu quant à la protection militaire américaine dont bénéficient les Européens depuis la seconde guerre mondiale.

La France a eu raison de jouer la carte de la souveraineté

Dans ce contexte, ceux-ci n'ont d'autre choix que de renforcer leurs capacités militaires afin d'être en mesure, le cas échéant, de se défendre et, surtout, d'être suffisamment puissants pour dissuader tout pays de s'en prendre à l'intégrité territoriale de l'Union européenne ou à ses intérêts vitaux. Si de nombreux pays européens n'ont pas voulu voir les bouleversements qui s'annonçaient jusqu'à se retrouver au pied du mur, la France a toujours eu, dans ce domaine, un discours singulier et finalement réaliste, assorti d'une stratégie qui lui a permis, pour l'essentiel, de préserver une souveraineté industrielle, technologique et opérationnelle dans toutes les grandes composantes militaires. Il lui a simplement manqué, pour des questions budgétaires, les moyens de disposer d'une « épaisseur » plus importante de son outil de défense, c'est-à-dire d'ajouter le quantitatif au qualitatif. Mais aussi, plus récemment, de mieux intégrer certains virages technologiques comme celui des drones et de savoir embarquer rapidement des innovations, parfois peu coûteuses mais apportant de réels gains opérationnels. Sur ce point, les choses changent rapidement suites aux leçons de la guerre en Ukraine et la mise en place de nouvelles démarches, comme Perseus dans la Marine nationale à partir de 2022, qui permettent d'aller beaucoup plus vite.

Une forte augmentation des crédits alloués à la défense ces dernières années

Reste maintenant cette question de l'épaisseur. Heureusement, l'armée française ne part pas de rien. Comme son homologue britannique, elle a une longue histoire d'opérations extérieures qui, depuis la seconde guerre mondiale, ont entretenu et fortifié au fil

des décennies ses compétences humaines et techniques. Ce qui est aujourd'hui un précieux atout par rapport à d'autres armées qui sont restées bien plus casanières. Et elle bénéficie en outre, depuis plusieurs années, d'une augmentation sensible des moyens consacrés à la défense du pays. Alors que le budget annuel en 2017 était de 32 milliards d'euros, il a atteint 47 milliards en 2024 et, selon la trajectoire fixée par l'actuelle loi de programmation militaire, le cap des 69 milliards est prévu pour 2030. Un coup d'accélérateur est intervenu avec la dernière LPM (2024-2030) pour laquelle plus de 400 milliards d'euros sont prévus, contre 295 milliards pour la LPM précédente (2019-2025). Un effort inédit depuis les années 60, qui permet à la France de repasser d'ores et déjà au-dessus des 2% du produit intérieur brut (PIB) consacrés à sa défense, ce qui représente à ce stade environ 15% du budget de l'État. Mais il faut donc aller plus loin, estime Emmanuel Macron, à qui l'on doit cette impulsion dans la hausse des crédits. De fait, on ne peut pas reprocher à l'actuel président sa clairvoyante anticipation dans ce domaine, aujourd'hui crucial et qui avait été plus ou moins délaissé par ses prédécesseurs, de droite comme de gauche. On se rappelle notamment des coupes sombres intervenues au début du mandat de Nicolas Sarkozy, en 2008.

Un format qui était passé de 24 à 18 frégates en 2008 puis à 15 en 2013

C'est cette année là justement que le format de frégates de la Marine



chiffre qui n'est atteint qu'avec l'appoint [des cinq frégates légères furtives \(FLF\) du type La Fayette](#), mises en service entre 1996 et 2001 et qui ont été reclassées pompeusement en tant que bâtiments de premier rang en 2008. Ce n'est qu'avec leur remplacement par [les cinq nouvelles frégates de défense et d'intervention \(FDI\)](#), bien plus puissantes et qui doivent être livrées entre 2025 et 2032 par Naval Group, que la flotte française disposera réellement de 15 frégates de premier rang. Les FDI s'ajouteront ainsi aux deux frégates de défense aérienne (FDA) mises en service en 2010 et 2011, ainsi qu'aux huit frégates multi-missions (FREMM), dont deux à capacités de défense aériennes renforcées, entrées en flotte entre 2015 et 2023.



L'Amiral Ronarc'h, tête de série du programme FDI, doit être livré cette année à la Marine nationale.



Le Chevalier Paul, l'une des deux FDA de la Marine nationale.



© JEAN-CLAUDE BELLONNE

L'Alsace, l'une des huit FREMM de la Marine nationale.



© JEAN-CLAUDE BELLONNE

Le Courbet, l'une des cinq FLF de la Marine nationale.

Double équipage pour certaines unités et taux de disponibilité record grâce aux performances du MCO

Mais ce format, on le sait depuis de nombreuses années, est trop juste pour remplir un contrat opérationnel qui a vu le nombre de missions se multiplier. La Marine nationale a pu, dans un premier temps, compenser intelligemment son manque de passerelles en passant au double équipage sur quatre de ses huit FREMM, permettant d'augmenter le nombre de jours de mer effectués chaque année par ces bâtiments. Un ambitieux programme de

maintenance, conduit par le Service de soutien de la flotte (SSF) avec les industriels, en premier lieu Naval Group et les Chantiers de l'Atlantique qui sont en charge du maintien en condition opérationnelle (MCO) des frégates françaises, donne par ailleurs d'excellents résultats. Ainsi, en octobre dernier, le chef d'état-major de la Marine, l'amiral Nicolas Vaujour, a indiqué, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, que « cet effort, qui a pris de nombreuses années, porte ses fruits aujourd'hui. J'ai la chance d'avoir entre 75 et 80 % de disponibilité en parc ». Soulignant qu'un tel niveau – probablement inédit au sein des grandes marines – est « objectivement très dur à obtenir », le patron de la flotte française a assuré que « chaque bateau est employé au maximum de ce qu'on est capable de produire en termes de MCO avec nos industriels ».

Une activité à flux tendu et plus aucune marge de manoeuvre

Mais ces bateaux, même si leur taux de disponibilité est très élevé, n'ont pas le don d'ubiquité et, compte tenu du planning opérationnel, tout besoin supplémentaire ou avarie non prévue peut se traduire immédiatement par des choix cornéliens. « C'est tendu, il n'y a aucune marge de manoeuvre, même les arrêts techniques sont calculés au jour près », confie une source militaire à Mer et Marine. L'activité actuelle de la Marine nationale illustre d'ailleurs parfaitement le manque criant de frégates de premier rang. Ainsi, à Toulon, il n'y a actuellement plus aucune FDA ou FREMM disponible. L'une des deux FDA, le Forbin, évolue ces jours-ci [en mer de Chine méridionale avec le porte-avions Charles de Gaulle](#) dans le cadre de la mission Clemenceau 25. Et le groupe aéronaval, parti fin novembre de Toulon et qui doit y rentrer en avril dans le cadre de la mission Clemenceau, comprend également deux des quatre FREMM varoises, la Provence et l'Alsace. L'autre FDA, le Chevalier Paul, entre en arrêt technique cette semaine, alors que sur les deux autres FREMM basées à Toulon, l'une est déjà au bassin (la Lorraine) alors que l'autre (le Languedoc) est mobilisée en mer Rouge pour la mission européenne Aspides de sécurisation du trafic maritime.

Pour permettre à la flotte française de maintenir une présence en Méditerranée orientale afin de surveiller l'évolution de la situation au Proche-Orient et l'activité russe dans cette zone, c'est l'une des quatre FREMM brestoises, l'Aquitaine, qui a été dépêchée sur place (elle a fait escale au Liban du 10 au 13 février). Quant aux trois autres FREMM basées à la pointe bretonne, une est en arrêt technique (la Bretagne) et une autre (l'Auvergne) est déployée dans le Grand Nord

où la flotte française est maintenant présente de manière quasi-permanente. Il ne reste ainsi plus, dans la cité du Ponant, que la FREMM Normandie pour tenir l'alerte et assurer notamment les missions de surveillance sous-marine au large de la Bretagne, où la marine russe est très active. Quant aux cinq FLF, toutes stationnées à Toulon, plusieurs sont ou vont entrer en arrêt technique, dont le Courbet qui, préalablement à son passage au bassin, a participé le 25 février, devant Toulon, à un essai de choc comprenant l'explosion d'une mine à proximité de la frégate. Le Surcouf est quant à lui parti la veille, avec le porte-hélicoptères amphibie Mistral, pour un déploiement de cinq mois en Atlantique dans le cadre de la mission annuelle Jeanne d'arc.

Ces activités démontrent à la fois la remarquable disponibilité de la flotte, illustrée par le fait que les quais des bases navales sont souvent vides, mais aussi l'évident manque de frégates de premier rang.

Relever le format à 18 frégates pour « tenir plusieurs espaces maritimes en même temps » dit Sébastien Lecornu

Relever le format de 15 à 18 frégates est donc l'une des pistes avancées le 22 février, dans une interview au journal Le Parisien, par le ministre des Armées, qui estime que ces unités supplémentaires permettraient de « tenir plusieurs espaces maritimes en même temps, de la mer Rouge à l'Indopacifique en passant par la Baltique et la Méditerranée ». Pour Sébastien Lecornu, « la question n'est pas la pertinence des orientations stratégiques de notre loi de programmation militaire, mais son rythme d'exécution ». C'est pourquoi, a-t-il dit, « le président de la République m'a demandé de lui faire des propositions pour accélérer encore notre réarmement et renforcer plus vite nos capacités ». Ces trois frégates supplémentaires font donc partie des pistes avancées par le ministre, de même que l'accroissement des moyens aériens : « Les scénarios de crise montrent que 20 à 30 Rafale en plus nous permettraient de tenir plus solidement sur des théâtres multiples ». La question des moyens de guerre électronique et le développement des drones font également partie des priorités, alors que l'armée française doit accroître ses capacités de renseignement.

Trois FDI supplémentaires

Concernant les frégates, la meilleure façon de repasser de 15 à 18 unités rapidement et à moindre frais est, évidemment, de prolonger la série des FDI de trois exemplaires, soit huit en tout, avec la possibilité, selon les capacités du chantier Naval Group de Lorient et des commandes à l'export, d'accélérer le rythme de production des frégates françaises déjà notifiées. Le site peut en effet en produire deux par an. La question se pose également du niveau d'équipement de ces bâtiments, dont les premiers exemplaires n'ont que deux lanceurs verticaux pour 16 missiles surface-air Aster, un emplacement conservatoire permettant de doubler cette capacité ou de la panacher avec l'emport, comme les six premières FREMM, de missiles de croisière navals (MdCN). L'intégration de nouveaux brouilleurs, lance-leurres antimissiles et systèmes d'autodéfense à courte portée - comme le lanceur modulaire polyvalent (LMP) de Naval Group sont aussi à l'étude pour les prochaines FDI.

Tenir a minima les objectifs capacitaires et calendaires de la LPM

Mais pour répondre aux enjeux actuels, la Marine nationale a d'autres besoins. Le minimum, d'abord, est de voir exécutés sans tarder les objectifs de la LPM, à savoir :

- la commande à la fin de cette année du porte-avions de nouvelle génération (PA-NG) afin qu'il puisse succéder en 2038 au Charles de Gaulle.
- la poursuite du renouvellement de la composante océanique de la dissuasion avec la construction des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G) assortie des évolutions prévues pour les missiles balistiques M51.
- la livraison comme prévu, entre 2026 et 2030, des 4ème, 5ème et 6ème sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de la classe Suffren
- le lancement du programme des nouveaux avions de patrouille maritime allant succéder aux Atlantique 2, une capacité essentielle pour la lutte anti-sous-marine et la protection des SNLE.
- le lancement en réalisation du programme des nouveaux bâtiments de guerre des mines (BGDM), plateformes porte-drones devant être construites à au moins six exemplaires, avec en plus la réalisation de nouveaux bâtiments bases de plongeurs-démineurs (BBPD NG). Leur commande, plusieurs fois reportée, n'a toujours pas été notifiée alors qu'il s'agit là

aussi d'une capacité stratégique pour garantir la sécurité des voies de navigation commerciales, des accès aux ports et bases navales, ainsi que la sûreté des SNLE.

- Le développement d'une capacité de surveillance et d'intervention dans les grands fonds marins afin de protéger les infrastructures critiques, comme les câbles de télécommunication. Pour l'heure, seul un nouveau drone sous-marin et un robot téléopéré capables d'intervenir jusqu'à 6000 mètres de profondeur ont été commandés alors qu'il faut au moins deux paires de ces engins (une en Atlantique et l'autre en Méditerranée) et a minima un bateau-mère spécialisé, à l'image du Proteus britannique qui est un ancien navire offshore racheté par la Royal Navy.
- Le lancement du programme des six nouvelles corvettes hauturières (CH) afin de succéder dans les années 2030 aux six frégates de surveillance (FS) basées outre-mer.
- La construction de 10 nouveaux patrouilleurs hauturiers (PH) dotés d'un sonar de coque afin de succéder aux anciens avisos et aux patrouilleurs cherbourgeois. Pour l'heure, seuls sept PH ont été commandés en vue de livraisons entre 2027 et 2030.
- L'éventuelle accélération de la livraison du quatrième bâtiment ravitailleur de forces (BRF), initialement prévue en 2029 et qui a été renvoyée à l'horizon 2033 pour des questions budgétaires.
- Mener à bien le programme des nouveaux avions de surveillance maritime Falcon 2000 Albatros, qui vont remplacer les huit Falcon 50 et cinq Falcon 200 Guardian actuellement en service. A ce stade, sept de ces nouveaux avions ont été commandés, le premier devant être livré en 2026.
- Maintenir à 49 le nombre d'hélicoptères Guépard Marine qui doivent, à partir de 2030, assurer la succession finale des anciennes Alouette III (temporairement remplacées par des hélicoptères de location) puis des Dauphin et Panther de l'aéronautique navale.

Dans le même temps, la Marine nationale doit continuer de regarnir ses stocks de munitions, renforcer l'autodéfense de ses bâtiments contre les nouvelles menaces et investir de manière plus importante dans les drones, qu'ils soient de surface, sous-marins ou aériens. La question du renouvellement des Rafale Marine les plus anciens embarqués sur le Charles de Gaulle se pose également et devra être traitée dans le cadre du programme F5, le futur standard de l'avion de combat. Comme c'est le cas pour l'armée de l'Air, on peut d'ailleurs également considérer que le format de Rafale dont dispose

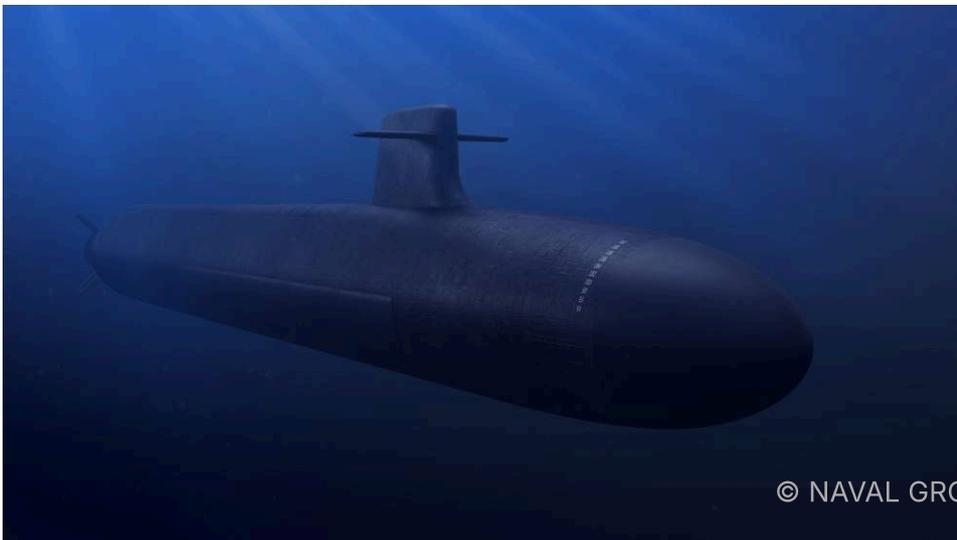
aujourd'hui la Marine nationale (41 avions) est trop juste et doit être porté au moins à une cinquantaine.



Vue du PA-NG.

La question du deuxième porte-avions dans une perspective européenne

Au-delà, la nouvelle donne stratégique et la hausse du niveau de menace doit inévitablement conduire à envisager d'accroître certaines grandes capacités. Recouvrer la permanence opérationnelle d'un groupe aéronaval avec la construction d'un second PA-NG doit être posée, sachant qu'une telle décision serait certes coûteuse, mais moins que le premier bâtiment (10 milliards d'euros environ) puisqu'il faudrait retrancher les frais de développement déjà consentis. Le jeu en vaut sans doute la chandelle car la France est la seule à posséder au sein de l'UE une telle capacité de projection de puissance depuis la mer et, justement, un tel projet pourrait aussi être envisagé dans une dimension européenne. Non pas forcément pour la construction du bâtiment mais sur la composition de son groupe aérien embarqué. Ainsi, d'autres nations européennes pourraient contribuer à garnir les flottilles embarquées. Une hypothèse d'autant plus envisageable avec des avions communs, par exemple le futur NGF qui doit être développé par la France, l'Allemagne et l'Espagne dans le cadre du programme SCAF.



Vue de l'un des futurs SNLE 3G.

Quid de la dissuasion en cas d'extension du parapluie nucléaire français à l'Europe

Quant à la dissuasion nucléaire, une autre capacité que seule la France possède au sein de l'UE, si le parapluie nucléaire américain sur le Vieux continent vient à s'étioler, voire à disparaître, cette garantie ultime reposera alors sur Paris. Il faudrait alors forcément réfléchir à la pertinence de maintenir le principe de la stricte suffisance et voir s'il conviendrait de renforcer cette capacité. Aujourd'hui, avec quatre SNLE, la Marine nationale peut garantir qu'au moins un de ces bâtiments est en permanence à la mer, prêt à frapper sur ordre du président de la République en cas d'agression majeure contre le pays ou ses intérêts vitaux. Du temps de la guerre froide, la France comptait six SNLE afin d'en avoir au moins deux en patrouille à tout moment. Sur cette question éminemment délicate de la dissuasion française, qui repose aussi sur la composante aéroportée assurée par les Rafale de l'armée de l'Air et ceux de l'aéronautique navale, en ces temps de danger, les lignes peuvent bouger s'il s'agit à l'avenir d'assurer non seulement la protection du territoire national, mais aussi de l'Europe. Avec évidemment, dans ce cas, des contreparties à discuter avec les autres pays de l'UE pour aider la France à soutenir financièrement ce fardeau. La piste d'un renforcement des capacités nucléaires tricolores s'évalue aussi en concertation avec les Britanniques, bien que ceux-ci soient moins souverains que les Français dans ce domaine puisque leur seule force nucléaire repose sur les quatre SNLE de la Royal Navy, qui sont équipés de missiles américains Trident.



Le Suffren, premier des six nouveaux SNA français réalisés dans le cadre du programme Barracuda.

Plus de SNA pour faire face aux Russes ?

Enfin, au-delà du fait qu'un ou deux SNLE français de plus entrainerait mécaniquement le besoin de réaliser au moins une paire de SNA supplémentaires pour disposer du vivier de marins suffisant afin d'armer une force océanique stratégique renforcée, la question du format des sous-marins d'attaque se pose aussi. Avec six bâtiments de ce type (cinq sont aujourd'hui en flotte, le retour à six unités étant prévu en 2030 avec la livraison du dernier Suffren), la Marine nationale dispose du strict minimum pour remplir ses principales missions opérationnelles et former les futurs équipages des SNLE. Mais là encore, les missions se multiplient et la pression de la flotte russe s'accroît, en particulier en Atlantique. Or, les SNA français et leurs homologues britanniques (au nombre de six actuellement et sept à partir de 2026) sont les seuls sous-marins, hors américains, à pouvoir réellement tenir tête aux sous-marins d'attaque russes à propulsion nucléaire. Ces derniers sont au nombre d'une trentaine, dont un peu plus de la moitié appartient à la flotte du Nord (le reste étant rattaché à la flotte du Pacifique) et devraient voir leur nombre s'accroître dans les années qui viennent. S'y ajoutent, de plus, une vingtaine de sous-marins d'attaque à propulsion conventionnelle, qui sont eux plus à la portée des sous-

marins classiques des autres marines européennes. Dans ces conditions, il ne serait pas inutile que la France et le Royaume-Uni se concertent pour aligner une flotte commune d'une quinzaine de SNA.

Une flotte bien plus maigre qu'à la fin de la Guerre froide

Si comparaison n'est pas toujours raison, il n'est pas inutile de comparer l'évolution des effectifs de la flotte française depuis la Guerre froide.

Pour mémoire, à ce jour, la Marine nationale aligne :

- 4 SNLE
- 5 SNA
- 1 porte-avions
- 3 porte-hélicoptères amphibies
- 15 frégates
- 6 frégates de surveillance
- 16 patrouilleurs
- 8 chasseurs de mines

A comparer aux effectifs de la flotte française en 1988, à la veille de la fin de la Guerre froide :

- 6 SNLE
- 4 SNA
- 13 sous-marins classiques
- 2 porte-avions
- 1 porte-hélicoptères
- 2 transports de chalands de débarquement
- 1 croiseur antiaérien
- 3 frégates et 1 escorteur d'escadre antiaériens
- 11 frégates et escorteurs d'escadre anti-sous-marins
- 8 avisos-escorteurs
- 17 avisos
- 17 patrouilleurs
- 25 chasseurs et dragueurs de mines

Des efforts à consentir dans une perspective européenne

Évidemment, ces pistes de développement des capacités navales françaises, auxquelles il faut ajouter celles de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air et de l'Espace, ont un coût, qui serait très important. Cela, dans un contexte budgétaire très difficile en raison de la dette; historiquement élevée. Mais il faut mesurer ces hypothèses à l'aune des enjeux du moment et, qu'on l'apprecie ou non, dans une perspective européenne. Ainsi, en coopérant beaucoup plus étroitement sur le plan militaire, les différents pays de l'UE, en fonction de leurs atouts et de leurs compétences, pourraient mieux se répartir les efforts, tout en développant une base industrielle et technologique européenne fortement pourvoyeuse d'emplois et d'innovations. Même si des progrès sont intervenus en ce sens ces dernières années, un changement culturel et des compromis s'imposent pour y parvenir. Ce qui n'est pas simple, surtout quand on parle de sujets hautement régaliens qui impliquent de puissants intérêts nationaux. Cependant, le choc provoqué par la brutalité et l'imprévisibilité de l'administration Trump, qui en quelques semaines a fait voler en éclat 80 ans de relations internationales et malmène ses alliés, ne laisse guère le choix aux Européens, dont le modèle démocratique est désormais soumis à des feux croisés.

Heureusement, ceux-ci ne sont quand même pas si démunis qu'on veut parfois le faire croire. Certes, il faut consolider un certain nombre de capacités et, évidemment, aucun pays européen ne pourrait, seul, soutenir un conflit conventionnel avec la Russie. Mais à 27, et même à 30 si l'on y ajoute le Royaume-Uni, la Norvège et l'Islande qui partagent le même destin, n'importe quel agresseur y réfléchirait à deux fois avant d'attaquer.

Finalement, la principale menace pour l'Europe, qui demeure une superpuissance économique, c'est la division. Ce que la Russie, la Chine et les États-Unis ont bien compris.

© Un article de la rédaction de Mer et Marine. Reproduction interdite sans consentement du ou des auteurs.